



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID 19

DOSSIER DE PRESSE

**Point de situation
de la délinquance en
Polynésie française
du premier trimestre 2020
et pendant le confinement**

Mercredi 22 avril 2020
Résidence du Haut-Commissaire



En Polynésie française, la délinquance est globalement maîtrisée.

Depuis le 20 mars 2020, date du début du confinement, est constaté une baisse générale des phénomènes de délinquance.

Si le premier trimestre 2020 compte tenu de la crise actuelle ne permet pas de tirer des conclusions de l'évolution de la délinquance sur le territoire, la présentation des chiffres permet de révéler des tendances pour l'année et, ainsi d'adapter les actions.

Que ce soit au niveau national ou local, il convient de souligner que l'interprétation de cette tendance à la baisse est à nuancer pour plusieurs raisons :

- le confinement a probablement impacté les conditions de dépôt de plainte pour les victimes ;
- les délinquants se sont adaptés au contexte de confinement.

L'ensemble des services de l'État et du Pays soutenus par les associations restent pleinement mobilisés pour agir dans les quatre priorités définies par le Conseil territorial de prévention de la délinquance (CTPD) :

- La lutte contre les violences intrafamiliales ;
- La lutte contre la délinquance des mineurs ;
- La lutte contre les conduites addictives ;
- La lutte contre la délinquance routière.

Pendant la période de confinement, les services judiciaires se sont recentrés sur le traitement des faits les plus graves, les comparutions immédiates ont été maintenues et le nombre d'audiences hebdomadaires s'est accru. La priorité a été donnée aux violences et, plus particulièrement les violences intrafamiliales.

POINT DE SITUATION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



RESPECT DES MESURES DE CONFINEMENT

Les forces de sécurité appuyées par les polices municipales se sont déployées sur l'ensemble du territoire pour opérer des contrôles mais également pour répondre avec réactivité aux situations d'urgence dans le cadre du confinement.

La majorité de la population a compris l'intérêt de respecter les consignes et les mesures de limitation des déplacements mises en œuvre dans le cadre du confinement. Nombreux sont ceux qui étaient munis des attestations nécessaires pendant leur déplacement et ont facilité la procédure de vérification opérée par les forces de l'ordre.

Depuis le 20 mars 2020, il y a eu plus de **97 000** contrôles de déplacement.

Plus de 6 000 verbalisations ont été dressées.



DIMINUTION DES VIOLENCES PHYSIQUES PENDANT LE CONFINEMENT



De janvier à mars 2020

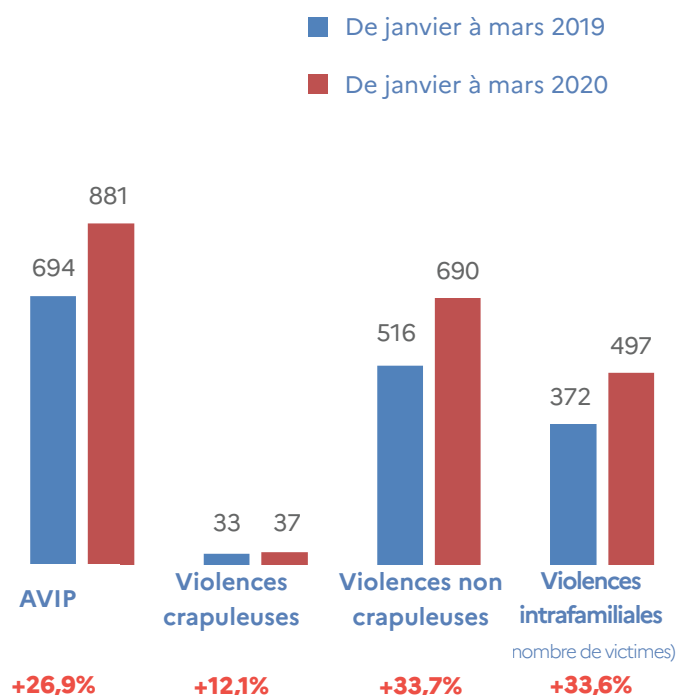
Les violences ou atteintes volontaires à l'intégrité physiques (AVIP) ont poursuivi, en ce début d'année, une courbe ascendante. Le taux en Polynésie française est de 3.21 faits pour 1000 habitants contre 2.62 faits sur le plan national. Les politiques volontaristes en matière de prévention, d'accompagnement mais également les fermes réponses pénales et plus récemment dans le cadre de la déclinaison locale du Grenelle des violences conjugales, ont permis d'assurer une meilleure prise en charge des victimes et de libérer la parole.

Sur la période de confinement, les AVIP ont connu une baisse globale de 23%

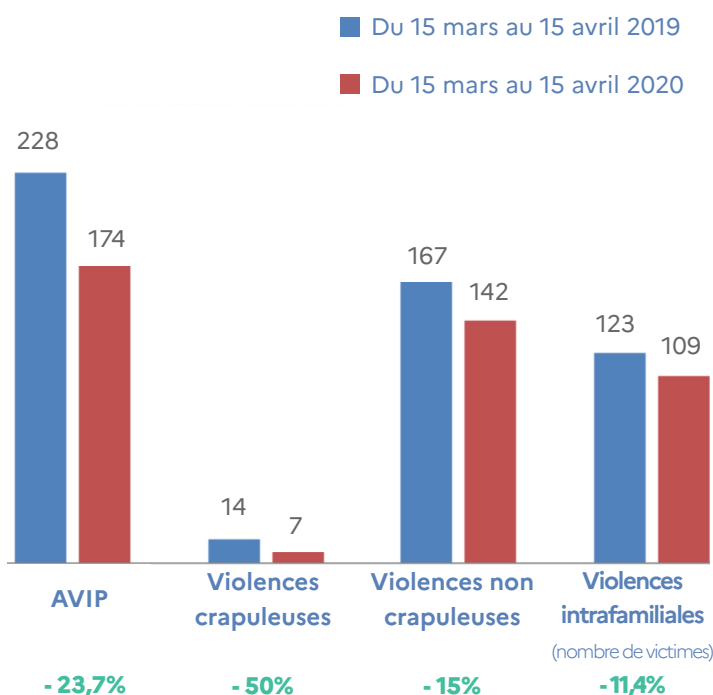
Le nombre de faits constatés en matière de violences intrafamiliales a sensiblement baissé (-11.4%). Depuis le début de la période de confinement, l'ensemble des acteurs (les associations et les services du Pays, les autorités judiciaires et les forces de l'ordre) est resté mobilisé et à l'écoute des victimes compte tenu des circonstances particulières.

A noter que sur la période du 15 mars 2019 au 15 avril 2019, la part des femmes victimes de violences intrafamiliales était de 83%. Ce rapport est ramené à 70% sur la même période en 2020.

ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE en nombre de faits



ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE en nombre de faits



DIMINUTION DES CAMBRIOLAGES PENDANT LE CONFINEMENT



De janvier à mars 2020

Au premier trimestre 2020, les atteintes aux biens sont en baisse de 7,30%. Ainsi, quand le taux national pour 1000 habitants est de 8.20 faits, il est de 4.37 en Polynésie française.

Depuis le début de l'année, une seule thématique est en augmentation : le vol de 2 roues (+70,5%). Le démantèlement de réseaux de receleurs a mobilisé les forces de l'ordre. Plusieurs individus ont ainsi fait l'objet de poursuites pénales.

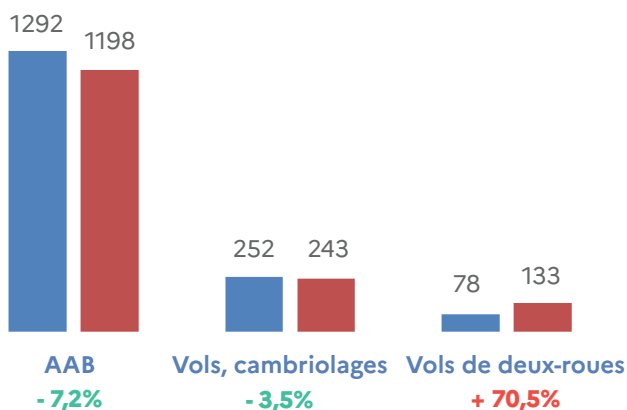
Sur la période de confinement, les atteintes aux biens ont connu des baisses supérieures à 50%

Pendant le confinement, les atteintes aux biens sont en forte baisse (-52,8%). Les cambriolages sont également en diminution (-46,2%). Pour autant, une délinquance d'opportunité a vu le jour en profitant de la fermeture d'entreprises et d'établissements scolaires pour perpétrer des vols.

A noter également que pendant la période de confinement 2 vols avec armes ont été perpétrés. Ces faits, relativement rares en Polynésie française ont été rapidement élucidés et les auteurs ont fait l'objet de mandats de dépôt.

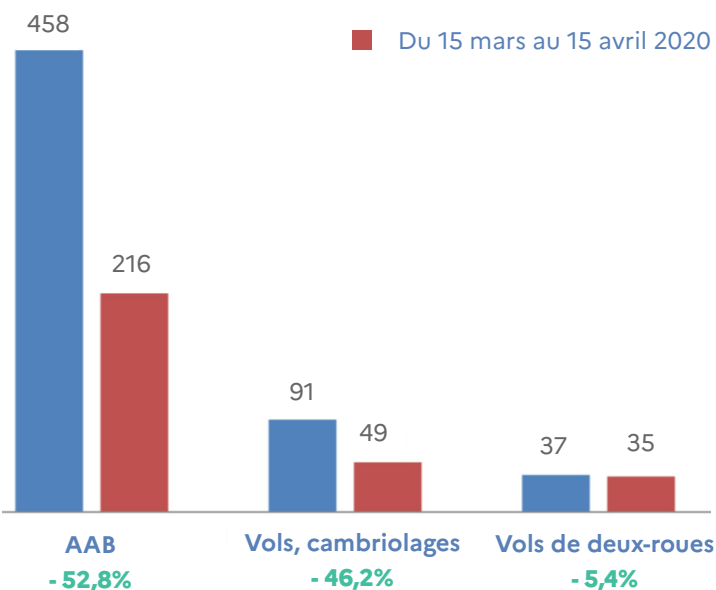
ATTEINTES AUX BIENS en nombre de faits

- De janvier à mars 2019
- De janvier à mars 2020

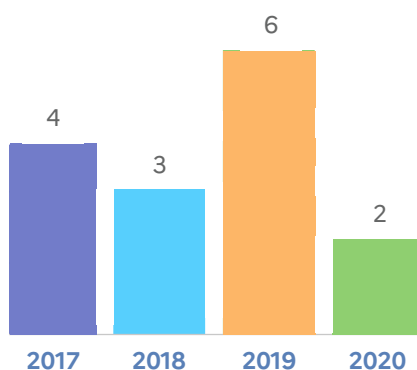


ATTEINTES AUX BIENS en nombre de faits

- Du 15 mars au 15 avril 2019
- Du 15 mars au 15 avril 2020



VOL AVEC ARME en nombre de faits



MOINS DE TRAFIC



MOINS D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

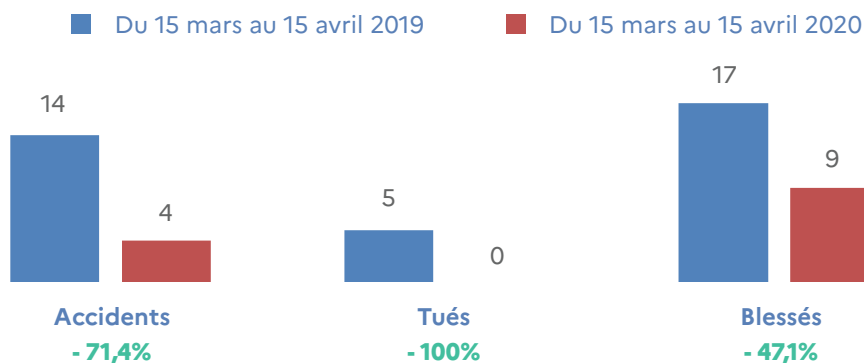
De janvier à mars 2020

Le début de l'année 2020 a été marqué par une hausse importante du nombre d'accidents mortels (7 tués) et ce, malgré les campagnes de prévention qui avaient pourtant porté leurs fruits fin 2019. Comme les années précédentes, l'analyse accidentologique met en exergue des causes essentiellement comportementales notamment la consommation d'alcool et de stupéfiants. Sur 6 accidents mortels 4 conducteurs étaient positifs à l'alcool et/ ou aux stupéfiants.

Par ailleurs, sur les 6 accidents mortels, 4 impliquaient des 2 roues. L'absence du port d'équipements de sécurité adapté ayant aggravé significativement ce bilan.

Sur la période de confinement, le nombre d'accidents a connu une baisse significative de -71,4% par rapport à la période comparable en 2019

ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE



LES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS

Les forces de l'ordre, en lien étroit avec le procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Papeete sont engagées dans une politique forte de lutte contre le trafic de produits stupéfiants qui mobilise l'ensemble des services (Police, Gendarmerie et douanes).

Le début de l'année 2020 s'est inscrit dans cette continuité : le travail d'initiative des services a conduit à plusieurs saisies de paka mais également d'ice et aux démantèlement de réseaux.

Pour autant, s'agissant spécifiquement de l'ice, depuis le début du confinement, son importation a connu un coup d'arrêt avec la suspension du trafic aérien. Il n'en reste pas moins que, pendant la période, des interpellations d'usagers et de trafiquants, ont eu lieu lors de contrôles routiers (notamment pour le respect du couvre-feu) ou à l'occasion d'enquêtes diligentes.

Ces récentes affaires confirment le lien entre la consommation d'ice et la délinquance générale notamment en matière d'atteintes aux biens.



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*